



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session Troisième Commission

Organisation des travaux de la Troisième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront publiées dans le document portant la cote A/C.3/68/1. On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir A/68/100).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 67/541 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-huitième session, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session (A/68/150), des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Troisième Commission, ainsi que de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

Questions et dialogues interactifs

3. Conformément à la pratique établie à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la présentation des rapports, au début de chaque débat, par les chefs de secrétariat et hauts fonctionnaires du Secrétariat sera immédiatement suivie par des dialogues interactifs et des séances de questions avec les chefs de département et de bureau, les représentants du Secrétaire général, les rapporteurs spéciaux et d'autres mécanismes spéciaux dans le cadre des délibérations officielles de la Commission. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations impromptues. La séance de questions sera suivie d'un débat général au titre de chaque point de l'ordre du jour ou de série de points.



Interventions

4. La liste des orateurs pour le débat général consacré aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Troisième Commission sera ouverte le lundi 30 septembre 2013.

5. La Commission a pour pratique de limiter la durée des interventions faites sur chaque point ou série de points, dans le cadre du débat général, à sept minutes pour les déclarations et à 15 minutes pour les représentants de groupes de délégations.

6. Lorsque sera abordé le point 69 de l'ordre du jour provisoire, « Promotion et protection des droits de l'homme », les délégations pourront faire une déclaration au titre de chacun des alinéas a) et d), qui seront débattus l'un après l'autre. Elles pourront faire deux déclarations au titre des alinéas b) et c), qui doivent être examinés ensemble, sans toutefois faire deux déclarations sur un même alinéa. Pour gagner du temps, toutefois, les délégations sont encouragées à ne faire qu'une déclaration au titre des alinéas a) et d), et une déclaration au titre des alinéas b) et c), dans la limite fixée.

7. Lorsque seront abordés les points 67, « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », et 68, « Droits des peuples à l'autodétermination », qui doivent être examinés conjointement, les délégations pourront aussi faire deux déclarations distinctes. Également pour gagner du temps, les délégations sont, une fois de plus, encouragées à ne faire qu'une déclaration, dans la limite fixée.

8. Conformément à des décisions antérieures de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention sera limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

Documentation

9. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'additif à la présente note (à paraître sous la cote A/C.3/68/L.1/Add.1), qui répertorie la documentation présentée au titre des divers points de l'ordre du jour devant être renvoyés à la Troisième Commission.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

10. Sauf indication contraire, les séances de la Commission se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle de conférence 1 du bâtiment des conférences. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, il est proposé que les séances puissent être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de la Commission soit atteint.

Rapport du Conseil économique et social

11. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que le point intitulé « Rapport du Conseil économique et social » serait examiné dans son intégralité en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement

que, pour appliquer cette décision, les sections pertinentes du chapitre I du rapport qui relèvent des points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par la Commission compétente, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir A/59/250/Add.1, par. 4).

Rapport du Conseil des droits de l'homme

12. Dans sa résolution 65/281 intitulée « Examen de la question du Conseil des droits de l'homme », l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer la question de l'ordre du jour intitulée « Rapport du Conseil des droits de l'homme » à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant également entendu que le Président du Conseil présentera ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci y engagera avec lui, lorsqu'il lui présentera le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

Conclusion des travaux de la Commission

13. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Troisième Commission, l'Assemblée générale a fixé au 27 novembre la date d'achèvement de ses travaux. La Commission s'efforcera néanmoins de conclure ses travaux plus tôt, si possible.

Annexe

Projet de programme de travail de la Troisième Commission

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a
Semaine du 7 au 11 octobre	
Lundi 7 octobre	
10 heures	Élection du bureau
	Questions d'organisation
	Point 137 Planification des programmes
	Déclarations liminaires, dialogue interactif et débat général portant sur :
	Point 27 Développement social
	a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
	b) Développement social y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
	c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
	d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 27
15 heures	Point 27 Débat général (<i>suite</i>)
Mardi 8 octobre	
10 heures et 15 heures	Point 27 Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 27
Mercredi 9 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	Point 108 Prévention du crime et justice pénale
	Point 109 Contrôle international des drogues
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour les points 108 et 109
15 heures	Points 108 et 109 Débat général (<i>suite</i>)

Date/heure	Point de l'ordre du jour ³	
Jeudi 10 octobre		
10 heures	Points 108 et 109	Débat général (<i>fin</i>)
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 108 et 109
Vendredi 11 octobre		
10 heures	Point 28	Promotion de la femme a) Promotion de la femme
		b) Suite donnée aux conclusions de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 28
15 heures	Point 28	Débat général
Semaine du 14 au 18 octobre		
Lundi 14 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 28	Débat général (<i>suite</i>)
Mardi 15 octobre		
Jour férié à l'ONU (Aïd al-Adha)		
Mercredi 16 octobre		
10 heures	Point 28	Débat général (<i>fin</i>)
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 28
15 heures		Déclarations liminaires, dialogue interactif et débat général portant sur :
	Point 65	Promotion et protection des droits de l'enfant a) Promotion et protection des droits de l'enfant b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 65
Jeudi 17 octobre		
10 heures	Point 65	Débat général (<i>suite</i>)
15 heures		Décisions sur les propositions
	Point 65	Débat général (<i>suite</i>)
Vendredi 18 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 65	Débat général (<i>fin</i>)
18 heures		Date limite de dépôt des propositions au titre du point 65

Date/heure	Point de l'ordre du jour ³
Semaine du 21 au 25 octobre	
Lundi 21 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue interactif et débat général portant sur : Point 66 Droits des peuples autochtones a) Droits des peuples autochtones b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 66
15 heures	Point 66 Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 66
Mardi 22 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue interactif et débat général portant sur : Point 69 a) Promotion et protection des droits de l'homme et b) a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme Déclarations liminaires, dialogue interactif et débat général portant sur : d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 69 a) et d)
15 heures	Point 69 a) et d) Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 69 a) et d)
Mercredi 23 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue interactif et débat général portant sur : Point 69 b) Promotion et protection des droits de l'homme et c) b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris divers moyens de les assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
15 heures	Point 69 b) et c) Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants
Jeudi 24 octobre	
10 heures	Point 69 b) et c) Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
15 heures	Décision sur les propositions, suivies d'un dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a	
Vendredi 25 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 69 b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Semaine du 28 octobre au 1^{er} novembre		
Lundi 28 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 69 b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Mardi 29 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 69 b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Mercredi 30 octobre		
10 heures	Point 69 b) et c)	Débat général
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 69 b) et c)
15 heures	Point 69 b) et c)	Débat général (<i>suite</i>)
Jeudi 31 octobre		
10 heures	Point 69 b) et c)	Débat général (<i>suite</i>)
15 heures		Décisions sur les propositions, suivies d'un débat général (<i>suite</i>)
Vendredi 1^{er} novembre		
10 heures	Point 69 b) et c)	Débat général (<i>fin</i>)
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 69 b) et c)
Semaine du 4 au 8 novembre		
Lundi 4 novembre		
10 heures	Point 67	Déclarations liminaires, dialogue interactif et débat général portant sur :
		Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
		a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance y associée
		b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
	Point 68	Droit des peuples à l'autodétermination
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 67 et 68

Date/heure	Point de l'ordre du jour ³	
15 heures	Points 67 et 68	Débat général (<i>suite</i>)
Mardi 5 novembre		
10 heures	Points 67 et 68	Débat général (<i>fin</i>)
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 67 et 68
Mercredi 6 novembre		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	Point 62	Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
15 heures		Débat général
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 62
Jeudi 7 novembre		
10 heures	Point 62	Débat général (<i>fin</i>)
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 62
15 heures		Décisions concernant les propositions
Semaine du 11 au 15 novembre		
Mardi 12 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
Mercredi 13 novembre		
15 heures		Déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme, suivie d'un dialogue interactif et d'un débat général portant sur :
	Point 64	Rapport du Conseil des droits de l'homme
16 heures		Clôture de la liste des orateurs sur le point 64
18 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 64
Jeudi 14 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
Semaine du 18 au 22 novembre		
Mardi 19 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour^a</i>
Mercredi 20 novembre	
13 heures	Heure limite de dépôt de toutes les propositions en suspens
Jeudi 21 novembre	
15 heures	Décisions sur les propositions
Semaine du 25 au 29 novembre	
Lundi 25 novembre	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
Mardi 26 novembre	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
Mercredi 27 novembre	
10 heures	Point 122 Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale^b
	Décisions sur les propositions en suspens
	Conclusion des travaux de la Troisième Commission

^a Point de l'ordre du jour provisoire (A/68/150).

^b Ce point de l'ordre du jour doit être renvoyé à la Troisième Commission à seules fins d'examen et de décision sur son projet de programme de travail en vue de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.